

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 06 novembre 2025

Date de convocation : 31/10/2025

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23

- présents : 13

- votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 06 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MALISSARD (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Marc VALLA, Maire.

Présent.e.s : Jean-Marc VALLA, Jean-Marc SOUCIET, Laure BLANDIN JOUBERT, Pascal ALBOUSSIÈRE, Evelyne CHALEAT, Florence BRES-DUFOUR, Gérard JOURDAN, Isabelle BLASSENAC, Cédric COUR, Sylviane DUPRET, Yann ESCOFFIER, Francine GAILLARD, Malika MEITER.

Absent.e.s ayant donné.e.s pouvoir : Laurent BARRAL à S. DUPRET, Nicole FERREIRA à F. BRES-DUFOUR.

Absent excusé : Laurent JOUD

Absent.e.s : Fabienne ESPOSITO, Céline FERREIRA VALLA, Lionel DUSSERT, Séverine MAITRE, Laurence ROUVEYROL, Eric BARSCZUS, Willy GILHARD.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général de collectivités territoriales, Jean-Marc SOUCIET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2025-63 VALENCE ROMANS AGGLO – RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose :

En application de l'article L2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales, le président de Valence Romans Agglo a présenté au conseil communautaire du 8 octobre 2025 le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport a pour objectif principal d'apporter aux usagers et élus des informations sur le service rendu.

Conformément aux dispositions des articles D2224-1 et D2224-3 du même code, ce rapport est présenté au conseil municipal de chaque commune membre de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent. Il est également mis à disposition du public.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, PREND ACTE du rapport présenté.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Rapport sur le prix et la qualité du service public Eau potable 2024 de Valence Romans Agglo

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Malissard, le 07 novembre 2025

Le Maire, Jean-Marc VALLA



Ainsi fait et délibéré, à Malissard, les jours, mois et an susdits,

La présente délibération, qui sera transmis au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135- 38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr